



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
SERVICE ETAT CIVIL ET CIMETIERES

N° : PA 2024- 001  
Date : 02 JAN. 2024

Mis en ligne le : 02 JAN. 2024

**Objet : Célébration des mariages du 13 janvier 2024**

N° Acte : 5.6

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement ;

**Considérant** que le Maire et les Adjointes seront absents le 13 janvier 2024;

### ARRÊTÉ

**Article 1**

Madame Bernadette HAMOU THERREY, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 13 janvier 2024.

**Article 2**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

**Article 4**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Madame Bernadette HAMOU THERREY.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles



"POUR LE MAIRE"  
PREMIER ADJOINT